LETTRE
DE MONSIEVR
LE PRINCE, ENVOYEE
A LA ROYNE.

TOVCHANT LE REFVS
à luy faict en la Ville de Poictiers.

M.DC.XIIII.

LETTRE DE MONSIEVR LE PRINCE ENVOYEE à la Royne.

Touchant le refus à luy faict en la ville de Poictiers.

MADAME,

Il faut qu'auec vn desplaisir sanglant d'vne irreparable offence que i'ay receuë, ie face à vostre MAIESTÉ, le discours veritable de ce qui s'est passé à Poictiers. Vous sçauez donc MADAME, que ayant renuoyé le sieur de Latrie auec vostre permission à Poictiers, i'escriuis vne lettre à la maison de Ville, pour leur mõnstrer mes sinceres affections à vostre seruice, & comme par la fin de ces troubles, toutes choses appaisees, i'estois rentré en l'honneur de vos bonnes graces, i'y adioustay quel-

que plainte de l'Eueſque lequel auoit parlé indignement de moy, que ſans le reſpect de voſtre Majeſté, i'en euſſes eu du reſſentiment, & auſſi la promeſſe que i'auois faicte au Preſident Ieannin d'oublier tout par le traicté, cõme auſſi ie deſirois le meſmes de voſtre Majeſté, & n'euſſes failly de l'embraſſer, le voyant, comme ie feray de tout mon cœur tous ceux qui vous ont ſeruy fidelement. Mais MADAME, Voicy deux tours irremiſſibles, dont ie vous demande iuſtice, que ie vous ſupplie tres-humblement me faire exemplaire. Il y a donc trois iours, MADAME, que de Latrie s'en allant auec le Sieur de la Blanchardiere tous deux ſeuls, ils furent attaquez par gens ſuſcitez par l'Eueſque & par Sainct George, & le premier mot fut, *Tu as apporté lettre de ton Prince contre noſtre reuerend Eueſque, faut que tu meures*: Surquoy ayant mis l'eſpee à la main, quatre vingts hommes atiltrez leur tirerent des coups de carabine & bleſſerent en cinq ou ſix endroits ledit ſieur de Latrie, tuerent ſon laquais & vn habitant, puis ſe retirerent en triomphe à l'Eueſque ou S. George &

l Eueſque les retirerent, & depuis pour euiter iuſtice, ledit S. George les a menez à main armée, & ledit Eueſques mis des corps de garde dedans le clocher, & le Sieur de Latrie mené chez le Maire de la ville où tous les iours il le menaçoit de le venir tuer en ayant fait ſes entrepriſes: dequoy ledit de Latrie bleſſé, m'enuoya ledit ſieur de la Blanchardiere pour me faire ſa plainte, lequel me trouua retournant à Amboiſe du voyage que voſtre Majeſté ſçait, & duquel, mais que luy face ſçauoir toutes les particularitez, elle receura tout contentement de l'homme que i'ay veu: Aduerty donc de ce faict voſtre Majeſté peut iuger ſi le reſſentiment d'vne ſi grande offence ne me donna ſubiect de retirer mon amy eſtant en peine pour moy, & ſoubs voſtre protection, du danger où il eſtoit, & pour oſter tout ſoupçon tant à voſtre Majeſté que à la ville de Poictiers: ie renuoiay toute la Nobleſſe qui me ſuiuoit, & auec quinze cheuaux ſeulement, me reſolus de le venir retirer de Poictiers, & l'amener auec moy, ce que ie fis ſur le champ: m'eſtant donc acheminé en ceſt equippage i'appro-

chay à deux lieuës de la ville, ou ie trouuay ledit de Latrie, que l'on auoit faict sortir par subtilité. Ie me resolus donc d'acheuer mon voyage pour auoir les informations, & passant la riuiere, arriuant à cinq cents pas de la porte, ie trouuay (vostre Majesté me pardonnera si ie le dis) vn ieune homme qui se dit enuoyé de vostre Majesté à Poictiers nommé Beaulieu de Persac qui m'a dit auoir charge de vostre Majesté d ordonner á ceux de Poictiers de faire sans exceptiòn tout ce que diroit l'Eueſque, & que ledit Eueſque ne trouueroit pas bon que i entrasse dans Poictiers, qu on fist ce qu'il voudroit. Ie ne laissay d'aller iusques à la porte qui m'a esté refusee auec beaucoup d'insolence, par vn coquin nommé Berlan, qui a dit le faire par le commandement de Messieurs. MADAME, Ce sont les despeches de quelqu'vn qui font faire ces tours, & donnent vne telle croyance à gens si capables, contre vostre intention. Ie vous demande Iustice de cet Eueſque & des habitans, & qu'il plaise à vostre Majesté trouuer bon que ie la prenne de S. George. MADAME, l'Eueſque a faict

comme le renard, a commandé de me tirer sur les murailles, a failly tout à cet heure de tuer deux des miens que i'auois enuoyez pour leur dire mon equippage. Fraiſeliere a eſté aux portes, le piſtollet bandé & amorſé. Malaquet eſtoit le capitaine de la porte qui m'a eſté refuſee. Voſtre Majeſté iugera combien de potences peuuent expier ce crime en plain pays. Apres lecture faicte d'vne des lettres de voſtre Majeſté en ma faueur, car pour l'autre le froid ſtil d'icelle m'empeſcha de la donner. Madame, le feu Roy pour vn ſimple refus faict à Mont-lehery à ma compagnie de gendarmes en fiſt exemple tel qu'ils s'en ſouuiendront à iamais. Faites moy l'honneur de me ſatisfaire auec l'honneur deu à ma qualité, & punir ces rebelles & ce ſeditieux Eueſque : Ce Gentil-homme en rendra compte & me rapportera ſes volontez. Cependant ie tireray pour ma ſatisfaction le plus de raiſon que ie pourray contre S. George, & y aſſiſteray de Latrie de tout mon pouuoir. Ie vous ſupplie tres-humblement MADAME, conſiderer ceſt affaire le lendemain de la ceſſation des

mouuements & ma qualité en laquelle la voſtre eſtant tellement offenſee, ie mourray de mille morts premier que de ſouffrir vn ſi grand affront, & vous teſmoigneray par mes effects ne reſpirer que voſtre ſeruice & contentement.

Ie ſuis, MADAME

Voſtre tres-humble ſeruiteur & nepueu. HENRY DE BOVRBON.

De Chaſtellerau ce 25. Iuin 1614.

R 1064 . 4

49 35[illegible]